



HAL
open science

Nouvelles régulations territoriales et l'évaluation des activités des entreprises et de leurs système de parties prenantes

Ingrid Vaileanu Paun

► **To cite this version:**

Ingrid Vaileanu Paun. Nouvelles régulations territoriales et l'évaluation des activités des entreprises et de leurs système de parties prenantes. Energie et Climat : stratégie des acteurs et des territoires, périmètre pertinent dans le contexte du développement durable et également de la mise en oeuvre du Grenelle 2, Feb 2011, Paris, France. halshs-00565335

HAL Id: halshs-00565335

<https://shs.hal.science/halshs-00565335v1>

Submitted on 14 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nouvelles régulations territoriales et l'évaluation des activités des entreprises et de leurs système de parties prenantes

**Une lecture de l'économie de la fonctionnalité des nouveaux
outils issues du Grenelle 2 (SRCAE, PCET, Bilans d'émissions de
GES)**

Ingrid VaileanuPaun

Doctorante, Université Paris 7, Denis Diderot

(Travaux de recherche présentés lors de la réunion du Collège Energie et Climat du Conseil général de l'environnement et du Développement durable : « Energie et Climat : stratégie des acteurs et des territoires, périmètre pertinent dans le contexte du développement durable et également de la mise en oeuvre du Grenelle 2 » du 10 février 2011, La Défense)

Résumé

Nous analysons dans ces travaux de recherche l'évolution des stratégies des entreprises et des territoires vers des logiques fonctionnelles comme conséquence de l'importance de plus en plus grande des enjeux environnementaux dans la création et l'évaluation de la valeur produite et partagée entre les acteurs.

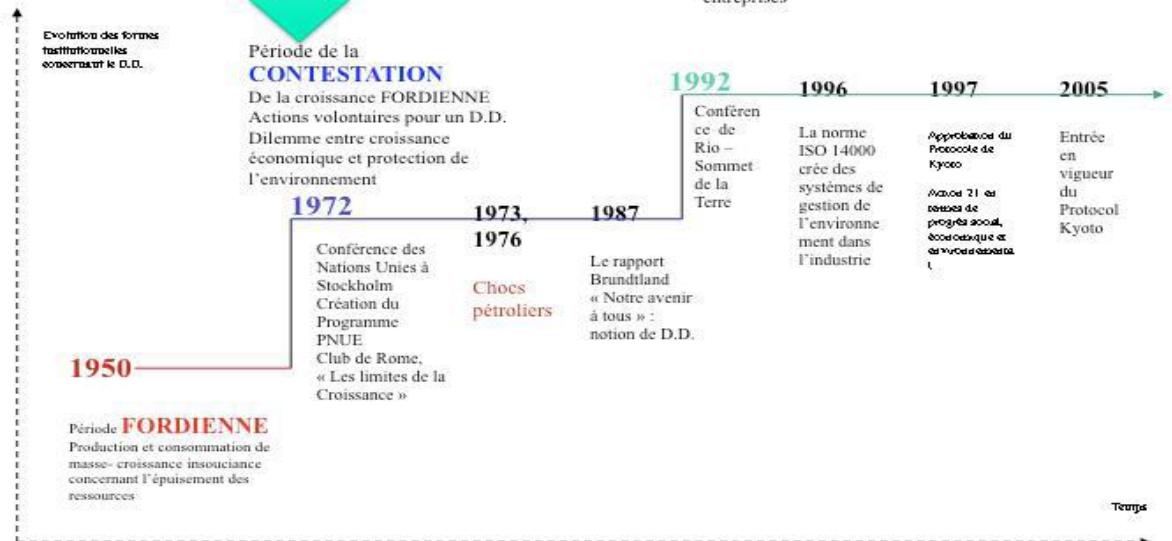
Nous analysons dans une première partie l'évolution des modèles économiques et l'interdépendance des changements micro (des stratégies des entreprises) avec les changements méso (de développement du territoire et des approches déssectorisées des problématiques de création de valeur). Nous identifions ensuite la centralité du renouvellement de la relation client dans cette évolution des modèles économiques suivant toujours la satisfaction du client mais grâce une meilleure compréhension des besoins de celui-ci et l'identification de nouvelles solution de satisfaction de ces besoins clients en compatibilité avec le développement durable. En arrive ainsi à comprendre le rôle de territoire comme nouveau centre de création de valeur par les entreprises et nous identifions les enjeux de stabilisation du périmètre spatiale et temporel de l'évaluation de la performance des acteurs, les articulations des intérêts divers qui crée la richesse et la stabilité du développement d'un territoire. Nous mobilisons les concepts de l'économie de la fonctionnalité à travers une analyse bibliographique qui interroge la pertinence des approches du Grenelle 2 (le SRCAE, PCET, Bilans d'émission de GES) en cohérence ou par avec d'autres bilans et critères d'évaluation à différents niveaux (consommateur, entreprise, territoire, nation, etc).

Périodisation des modèles économiques et approches d'évaluation

L'importance d'une cohérence des performances économiques, environnementales et sociales d'une part des activités des entreprises et de l'autre part des politiques publiques n'a pas été toujours un impératif dans les modèles économiques des dernières soixante années. La prise en compte des impacts du système productif sur l'environnement et la société est graduelle et marqué par des dynamiques différentes de changement face aux crises diverses (des ressources, énergétique, écologique, financière ou de confiance, etc.) qui se sont succédées.

Périodisation

Stratégies des entreprises face aux enjeux du développement durable et la place du territoire dans le processus productif



Période de recherche d'un NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE pour un DEVELOPPEMENT DURABLE

Multiplication des réglementations et systèmes d'évaluation
Nouveaux dispositifs institutionnels / Intégration des externalités dans le processus de croissance économique / Nouveaux leviers d'évaluation de la performance des entreprises

L'épuisement des ressources, les crises géopolitiques, l'intensification de la concurrence internationale entre les territoires (y compris à travers la spécificité de leurs réglementations environnementales) ou les effets de la généralisation des usages des NTIC ne sont qu'une partie des facteurs de changement des modèles économiques des entreprises. (du Tertre 2009). Nous mobilisons les travaux de l'économie des services vue que la dynamique servicielle fut considérée par de nombreux chercheurs (Gadrey, 2002, Gadrey et Zarifian, 2002, du Tertre 2006) comme centrale dans les évolutions économiques et sociétales actuelles. On retient ici la définition du service comme la transformation immatérielle et interactive de l'état d'un support, qu'il s'agisse d'un objet, d'une information, d'un individu ou d'une organisation (Hill, 1977 ; Gadrey, 1996). Selon la terminologie de Gadrey (1996) le produit du service (un acte, un processus) peut être un produit de court terme (le service en acte ou immédiat) et un produit de long terme (output médiat ou out come).

Déssectorisation des approches d'évaluation au niveau du territoire

Les outils d'évaluation issus du Grenelle 2 semblent intégrer une approche nouvelle à travers une dimension multisecteur. En effet, les anciens plan Climat ou plan efficacité énergétique sont remplacés par une approche englobant et nécessairement collaborative qui demande une cohérence entre les politiques publiques sur l'énergie, celles du climat et celles de l'air. Si les interactions entre les acteurs de l'implémentation de telles politiques sectorisés étaient aléatoire et souvent à cause des conflits et contradictions entre les effets négatifs de l'une régulation bénéfique sur un secteur spécifique mais provoquant des externalités négatives sur d'autres secteurs. Le Schéma SCHEMA CLIMAT AIR ENERGIE propose à travers une

complexité d'approche pour acquérir une cohérence entre les différentes régulations, une lecture englobant des enjeux du développement durable au niveau du territoire.

La loi Grenelle II confie la responsabilité de l'élaboration du SRCAE à l'Etat et au Conseil régional. L'objectif de ce schéma est de définir les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique.

Cette approche déssectorisée des problématiques environnementales permet tout d'abord un développement d'un travail de co-conception de la politique publique mais surtout une cohérence entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux au niveau du territoire. L'intérêt se déplace de la création des pôles industriels spécialisés vers la création de la valeur à travers la coopération des acteurs des différents secteurs qui suivent un triple objectif : économique, environnemental et social.

Enjeux de cohérences entre les niveaux d'évaluation. La problématique de co-construction avec les acteurs du territoire

Le Grenelle 2 pose le problème de la cohérence des évaluations micro, méso et macro et pousse vers des enjeux d'arbitrages et de coopération entre les acteurs. La co-conception des politiques publiques à plusieurs niveaux de décision : préfets, présidents de conseils régionaux, experts, les citoyens relève d'un nouveau modèle économique qui inclut ex ante les intérêts divers et surtout les externalités positives et négatives, matérielles et immatérielles.

« Avec cette première lettre d'information sur le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie nous tenons à vous informer des enjeux portés par ce schéma, des modalités d'élaboration et de l'état d'avancement de ce projet. La France s'est engagée à l'horizon 2020 sur des objectifs de réduction d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique, et de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de sa consommation d'énergie finale d'ici 2020. Il convient de décliner ces objectifs en région en fonction des potentialités réelles des territoires. Pour sa part, le Conseil régional Rhône-Alpes a adopté le 22 octobre dernier les principes de son action en faveur du climat, affichant ses ambitions en la matière. Il s'agit, au travers du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, de traduire sous forme d'orientations la contribution du territoire rhônalpin en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique et en matière de qualité de l'air, avec des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. La région Rhône-Alpes est très concernée par les enjeux du climat, de l'air et de l'énergie. Ce schéma doit être l'occasion de préparer, ensemble, l'avenir de notre région. Nous aurons besoin des compétences présentes sur nos territoires et elles sont nombreuses en Rhône-Alpes. La conduite de ce schéma nécessite donc la mise en place d'une gouvernance élargie afin de laisser une place importante à la concertation. L'ambition portée par l'État et le Conseil régional est de conduire un exercice

mobilisateur qui assure une construction collective et la plus partagée de ce schéma régional. Réussir la transition énergétique et définir un avenir pour la région, compatible avec la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, nécessiteront l'implication de l'ensemble des acteurs concernés. » Le SRCAE en Rhône-Alpes

La problématique de **coopération entre les acteurs** ayant des intérêts divers se pose depuis long temps certainement mais d'une manière différente en fonction du modèle économie dominant. Les enjeux de coopération et de mutualisation des investissements d'infrastructure ont contribué aux politiques de localisation des firmes pendant la période post fordienne caractérisé par la création des parcs industriels à forte intensité productive. On assiste aujourd'hui à une place de plus en plus importante du consommateur, du client dans le processus de conception et de production des produits, services et solutions ce qui introduit un comportement nouveau dans le système économique de l'offre et de la demande qui se trouve déstabilisé. Le client prends souvent la posture de fournisseur dans une relation de co-conception (Exemple l'offre Bleu Ciel d'EDF avec al vente du surplus de l'énergie par le consommateur même) qui sort ainsi du modèle fordien de création de valeur. Nous analysons cette tendance comme l'émergence d'un modèle de type « smart grids » de la relation entre les acteurs (VaileanuPaun, 2010 : Travaux de recherche présentés Atelier « BEPOS et Smart Grids » Séance 4 : De la gestion de la "courbe de charge" à l'utilisateur : enjeux techniques économiques et sociaux de l'intégration bâtiments/réseaux ; Lundi 13 décembre 2010, Tour Pascal B, La Défense)

Ainsi, les acteurs de l'offre et de la demande complexifient les enjeux de création de valeur (basée jusqu'ici sur une relation de transaction plus ou moins monétarisée ou chacun avait une posture stable, soit de prestataire, soit de client) et apportent la problématique « de la performance d'usage » au centre des enjeux de co-conception d'une « valeur partagée mais pas divisée » (VaileanuPaun, EDF, 2009). Les deux dimensions du changement de modèle économique dans l'approche Grenelle II sont d'une part la relation de coopération forte entre les acteurs et d'autre part la pris en compte des parties prenantes analysés ici comme système d'acteurs influençant la création et l'évaluation de la valeur au-delà d'une évaluation pure financière ou capitalistique.

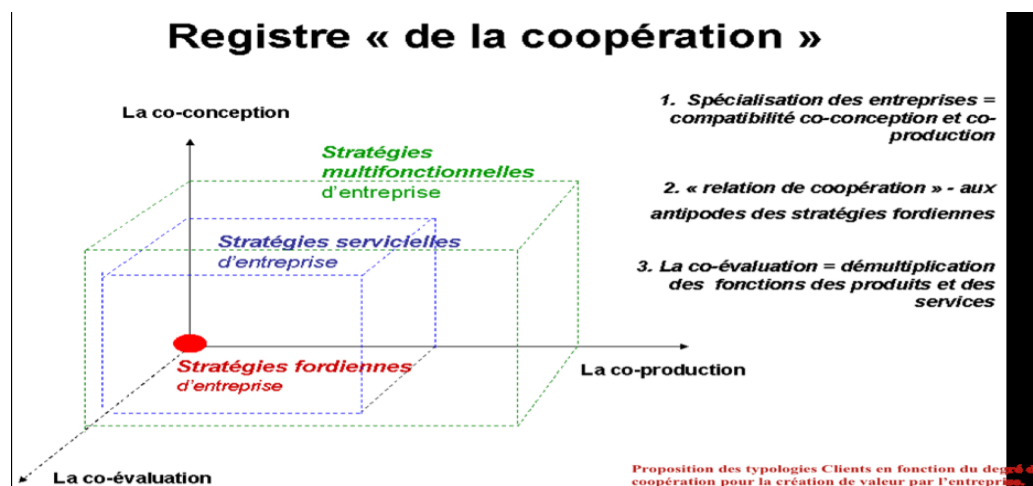


Tableau 2. : Nouvelle grille de lecture de la relation de coopération avec le client dans l'économie de la fonctionnalité

Aujourd'hui, dans le contexte du développement durable, les enjeux de coopération des acteurs est garant d'une dimension de compatibilité avec la réduction d'usage des ressources et surtout une solution pour équilibrer le poids de « l'évaluation financière déterritorialisée » (VaileanuPaun, 2011) qui est basée en outre sur une insularisation des acteurs (à l'antipode des enjeux de coopération) et une mise en concurrence au niveau international des acteurs.

Dans une lecture de l'économie de la fonctionnalité, le Grenelle II d'inscrit dans une l'approche fonctionnelle, de type « client système » (VaileanuPaun, 2009), par rapport à l'approche sectorielle spécifique au modèle fordien, pour identifier les acteurs et leurs leviers d'intervention dans les enjeux d'évaluation à travers les outils proposés par Grenelle II.

Le but est de contribuer in fine à mettre en cohérence de nombreux documents réglementaires et de planification (Schéma éolien, Plan de protection de l'atmosphère, SCOT, PLU, etc). Ainsi, les territoires de plus de 50 000 habitants, les entreprises de plus de 500 salariés et les structures publiques de plus de 250 agents devront, selon les cas élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCET), ou établir un bilan de leurs émissions de GES accompagné d'un plan d'actions. Les régions doivent quant à elles se doter d'un état des lieux et d'un cadre stratégique partagés pour atteindre les objectifs du Grenelle, à travers le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Conclusion

La question centrale traitée ici est de comprendre quels modèles d'évaluation de la valeur créée par l'entreprise semblent pertinents au niveau du territoire faces aux différentes contraintes et crises. On est amené à s'interroger aujourd'hui sur l'importance des approches fonctionnelles du développement durable des territoires par rapport aux approches sectorielles des régulations concernant le développement durable qui accentuaient les incohérences en témoignant ex post des externalités négatives sur d'autres secteurs des actions sectorielles positives sur le secteur respectif. Les enjeux de développement durable sont ainsi perçus comme une porte d'entrée pour des approches fonctionnelles de création et évaluation de la valeur, à travers des relations de coopération multi-secteurs ainsi qu'une « collaboration verticale » par une mise en cohérence des centres de gouvernance multi-niveaux qui assurent la performance de cohérence entre les enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Bibliographie

BOURG, D. et Buclet, N., 2005 « L'économie de fonctionnalité: changer la consommation dans le sens du développement durable », Futurible, Numéro 313, Novembre 2005, p.27-37 Du **TERTRE**, C., « Ouvrir le champ de l'évaluation de la performance au registre des externalités » -une condition des coopérations entreprises / collectivités territoriales » in Edith Heurgon (coord.), « Le développement durable, c'est enfin du bonheur ! » Éditions de l'Aube, pp. 104 – 120 **GADREY**, J. 2010 , (cf. communication au Forum Esprit de l'innovation de Poitiers publié dans the « Handbook of Innovation and Services, 2010) « La crise écologique exige une révolution de l'économie des services », *Développement durable et territoires* [En ligne], Points de vue, mis en ligne le 02 septembre 2008, URL : <http://developpementdurable.revues.org/index6423.html> **VAILEANU PAUN**, I., 2008, travaux de thèse convention CIFRE chez EDF, Université Paris 7 DenisDiderot : « Entreprises et territoires dans l'économie de la fonctionnalité. Le cas de EDF » (soutenanceprévue en 2010)